

Terres, sols et agriculture : des négociations climatiques sans racines ?



IRD / Florence Boyer

Le début de COP21 sur le changement climatique a été largement marqué par de nombreux événements et initiatives démontrant l'urgence de la prise en compte des terres, des sols et de l'agriculture durable dans les décisions pour faire face au changement climatique.

S'il « *Reconnais la priorité fondamentale consistant à protéger la sécurité alimentaire et à venir à bout de la faim, et la vulnérabilité particulière des systèmes de production alimentaire aux effets néfastes des changements climatiques* » le texte¹ intermédiaire issu des négociations publié le samedi 05 décembre contient de très rares mentions (&14,15, 29, 30,31) toutes encore « entre crochets »² sur les terres. Et aucune mention de l'agriculture (!) et de ses contributions avérées à la résolution des problèmes climatiques. C'est non seulement stupéfiant, mais d'une certaine manière irresponsable au vu des enjeux pour le présent et le futur. Ou nous conduisent ces négociations ?

Les terres et les sols cultivés constituent le second réservoir terrestre de carbone après les océans : puits de carbone ou au contraire source d'émissions de GES (+/- 25% de la totalité des gaz à effet de serre émis) selon leur mode de gestion. L'agriculture est l'un des principaux leviers qui permet d'agir. Ces solutions ne sont pas évoquées. Pourquoi ?

Au fondement des écosystèmes terrestres, en particulier par la diversité et la quantité de biomasse hébergée et les fonctions que celles-ci exercent sur la fabrication quotidienne du climat, les terres et les sols sont des facteurs clés. La bonne nouvelle est que le mode de gestion des terres offre des options d'atténuation et d'adaptation parmi les rares solutions à l'échelle du problème mondial pour réduire la concentration des gaz à effet de serre dans l'atmosphère et espérer un réchauffement climatique maîtrisé. Aucune mention n'en est faite.

De plus, les terres et les services rendus par les écosystèmes sont des ingrédients cruciaux pour sécuriser les modes de vie et de développement d'une majorité d'être humains sur la planète. Ils autorisent entre autres la production de l'alimentation et de la sécurité alimentaire dont dépend toute vie biologique, dont celle de

¹ http://unfccc.int/files/bodies/awg/application/pdf/draft_paris_outcome_rev_5dec15.pdf

² Signifie « non agréé à ce stade »

l'espèce humaine. Ils génèrent des revenus pour une grande partie des plus pauvres et fournissent via l'agriculture 40 % des emplois dans le monde.

Leur oubli signifie l'oblitération des questions de développement, donc une partie de l'avenir des plus pauvres. La sélection de ceux qui n'auront pas d'avenir a-t-elle débuté ?



L'adoption à Rio+20 de la décision de neutralité³ en matière de dégradation des terres et sa concrétisation dans l'objectif de développement durable 15⁴ et 15.3 à New York ainsi que sa confirmation à Ankara par la 12^{ème} Conférence de la Convention Désertification par 194 pays parties, semblent relégués à des exercices de styles et reniés dans les négociations sur le changement climatique. Cette criante incohérence n'est pas seulement maladroite. Elle est très dangereuse pour le climat, pour la sécurité alimentaire et pour la gouvernance internationale qu'elle décrédibilise.

Par ailleurs, dans un contexte de surévaluation de tout ce qui touche au carbone pour réduire le réchauffement climatique, il serait dangereux de ne voir les terres que sous cette lumière. Les initiatives dans l'agenda des solutions comme le « 4 pour 1000 »⁵, doivent impérativement assumer un arbitrage équitable entre climat et développement et éviter les fausses solutions⁶. Rétablir une justice des terres face à l'injustice climatique en quelque sorte. En ciblant les plus démunis et en désamorçant des situations déjà explosives. La « neutralité en matière de dégradation des terres » tout comme le « 4 pour 1000 » ne doivent en aucun cas promouvoir des systèmes de production agro-industriels dont de récents travaux mettent en évidence l'impact massif et souvent dissimulé sur le réchauffement climatique.⁷ Et apporter tout leur soutien à l'agroécologie.

Il faut éviter une nouvelle fois de reporter de mentionner les terres pour leur potentiel d'atténuation. Ne pas le faire risque de creuser l'écart et de le placer sur une trajectoire du secteur le plus fortement émetteur.

Soyons réalistes : la non prise en compte du soutien à l'agriculture familiale durable dans les décisions à prendre est une option à courte vue qui ne peut qu'aggraver l'insécurité mondiale (famines, conflits sur les ressources, migrations...) tout autant que les fondamentalismes qu'elle nourrit *in fine*. Il reste peu de temps pour se ressaisir.

Contact presse : Géraldine Allemand - 04 67 55 61 18 | geraldine@cariassociation.org

Le CARI est une association de solidarité internationale qui intervient depuis 1998 auprès des populations rurales du pourtour saharien. Ses actions sont principalement orientées vers la lutte contre la désertification et la dégradation des terres dans les agro-écosystèmes oasiens et sahéliens. Le CARI est organisateur du forum international Désertif actions 2015. www.desertif-actions.fr



Pour plus d'informations : www.cariassociation.org
@AssoCARI #standforyourlandsNOW

³ <http://www.unccd.int/en/programmes/RioConventions/RioPlus20/Pages/Land-DegradationNeutralWorld.aspx>

⁴ <http://www.un.org/sustainabledevelopment/biodiversity/>

⁵ <http://4p1000.org/>

⁶ <http://www.coordinationsud.org/wp-content/uploads/21.-Note-C2A-21-FR.pdf>

⁷ <http://www.globaljustice.org.uk/news/2015/dec/7/new-research-agribusiness-companies-official-emissions-figures-appear-massively>

Le CARI coordonne et anime différents réseaux de la société civile :



CENTRE D'ACTIONS ET DE REALISATIONS INTERNATIONALES
12 rue du Courreau - 34380 VIOLS LE FORT - FRANCE

Tel. : +33 (0)4 67 55 61 18 - Fax : + 33 (0)4 67 55 74 37
contact@cariassociation.org
www.cariassociation.org

